

## Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue au lieu des délibérations du conseil ce 10 juillet de l'an DEUX MILLE DIX-SEPT à 19h30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles.

### Présents :

Monsieur André Leblond, maire;	
Monsieur Jean-Paul Rioux	Siège n° 1 ;
Madame Carmen Nicole	Siège n° 2 ;
Monsieur Robert Forest	Siège n° 3 ;
Madame Nancy Lafond	Siège n° 4 ;
Monsieur Philippe Leclerc	Siège n° 5 ;

Sont présents à cette séance, monsieur Philippe Massé, directeur général et madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière. Assistent 8 personnes.

Le projet d'ordre du jour est déposé en séance de conseil et se résume comme suit :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 12 juin 2017
3. Dossiers finances
  - 3.1. Adoption des déboursés du mois
4. Urbanisme
  - 4.1. Demande de construction d'une entrée agricole au 110, 2e rang est
  - 4.2. Adoption du règlement n° 407 concernant la tarification de la machinerie et des équipements municipaux
  - 4.3. Demande de changement d'adresse concernant 2 résidences sur la route 132 ouest
  - 4.4. Demande de démolition de la résidence du 100, rue de la Grève
  - 4.5. Demande de cession de terrain sur chemin public au 3e rang ouest
  - 4.6. Avis de motion – Projet n° 405 régissant l'élevage des animaux de ferme en milieu urbain
  - 4.7. Dépôt d'une plainte d'un citoyen concernant le stationnement de remorques et roulottes sur la voie publique
  - 4.8. Résolution acceptant le nouveau mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme
5. Dossiers conseil et résolutions
  - 5.1. Résolution permettant de conclure une entente de servitude permanente pour le prolongement de l'aqueduc de la rue Leclerc et autorisation de signatures
  - 5.2. Résolution autorisant la modification du calendrier de la séance du conseil d'octobre
  - 5.3. Résolution autorisant de procéder à l'ouverture d'un poste de mécanicien/opérateur/journalier et/ou d'un poste d'opérateur/journalier si poste mécanicien/opérateur/journalier comblé à l'interne
  - 5.4. Dépôt des offres d'achat des équipements en vente et résolution autorisant la vente au soumissionnaire retenu

- 5.5. Résolution autorisant la municipalité à solliciter la contribution financière de la MRC pour la réfection de la piste cyclable à la rue de la Plage
- 5.6. Avis de motion – Projet n° 404 régissant la délégation de certains pouvoirs en matière d’adjudication de contrat et formation d’un comité de sélection
6. Dossiers citoyens et organismes publics
  - 6.1. Résolution autorisant la reddition de compte – PAERRL
  - 6.2. Invitation à l’assemblée des Chevaliers de Colomb
  - 6.3. Invitation à l’événement du 85<sup>e</sup> anniversaire de l’Université Western à Trois-Pistoles
7. Affaires nouvelles
  - 7.1. Dépôt des soumissions des plaques toponymiques et décision sur le fournisseur retenu
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de l’assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

07.2017.159 Il est proposé monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juillet 2017. L'item varia demeure ouvert.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2017**

07.2017.160 Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance du conseil tenue le 12 juin 2017 au moins 5 jours avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture. Il est proposé par madame Carmen Nicole d'approuver le procès-verbal tel que rédigé.

**3. DOSSIERS FINANCES**

**3.1 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS (chèques, prélèvements salaires et autres factures)**

07.2017.161 Les comptes du mois de juin 2017 s'élèvent à 448 951,26 \$  
Les chèques partant de 29247 à 29294 totalisent 365 320,82 \$ - Journal 702  
Les prélèvements automatiques PR-3165 à PR-3194 se chiffrent à 58 488,63 \$ - Journal 701  
Les salaires du mois se dressent à 25 126,86 \$ (périodes 22 à 25 pour les dépôts salaires n<sup>os</sup> 506409 à 506459 et les frais bancaires se montent à 14,95 \$.

Certificat de disponibilité de crédits n° 07-2017.

Il est proposé par monsieur Arnaud Gagnon et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver les paiements des comptes apparaissant sur les listes présentées par le directeur général. Les fonds sont disponibles au budget pour ces déboursés.

**4. DOSSIER URBANISME :**

**4.1 DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UNE ENTRÉE AGRICOLE AU 110, 2<sup>E</sup> RANG EST**

07.2017.162 Attendu que monsieur Charles Meunier, résidant au 110, 2<sup>e</sup> Rang Est a adressé une demande écrite afin de construire une deuxième entrée (type = entrée agricole) à sa propriété ;

Attendu que madame Sarah Gauvin, inspectrice des bâtiments et monsieur Mike Doyle, contremaître des travaux publics, ont visité les lieux et qu'un rapport de recommandations a été acheminé aux membres du conseil municipal ;

Attendu que les membres du conseil sont en accord avec lesdites recommandations ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise les travaux de construction d'une deuxième entrée à l'égard de la propriété située au 110, 2<sup>e</sup> Rang Est sous la supervision de monsieur Mike Doyle, contremaître des travaux publics, et ce, selon le rapport de recommandations.

**4.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 407 CONCERNANT LA TARIFICATION DE LA MACHINERIE ET DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

07.2017.163 Sur une proposition de monsieur Jean-Paul Rioux, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le «**Règlement n° 407 concernant la tarification de la machinerie et des équipements municipaux**».

Ledit règlement est considéré aux fins du présent procès-verbal comme ici au long récit et se réfère en annexe au livre des délibérations et au livre des règlements aux pages \_\_\_\_\_

---

**4.3 DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE CONCERNANT 2 RÉSIDENCES SUR LA ROUTE 132 OUEST**

07.2017.164 Attendu que la municipalité a reçu une demande de changement d'adresse concernant deux résidences sur la route 132 Ouest ;

Attendu que les membres du conseil ont analysé ce dossier ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Philippe Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges maintient le statu quo relativement à cette situation et en avise le demandeur. Les numéros des résidences actuelles demeurent inchangés. (On demande que les propriétaires s'assurent que lorsqu'ils transmettent leur adresse, qu'elle soit la bonne).

**4.4 DEMANDE DE DÉMOLITION DE LA RÉSIDENCE DU 100, RUE DE LA GRÈVE**

07.2017.165 Attendu que les propriétaires du 100, rue de la grève ont complété, en date du 9 juin 2017, une demande d'autorisation de démolition pour cet immeuble afin de reconstruire à neuf un nouveau bâtiment principal et un garage ;

Attendu qu'un avis public a été affiché le 29 juin 2017, tel que prévu au «*Règlement n° 383 régissant la démolition de certains bâtiments*» à l'égard de ce projet;

Attendu qu'aucune opposition écrite n'a été déposée auprès de la municipalité;

Attendu que les membres du conseil ont examiné l'ensemble des documents accompagnant la demande pour rendre sa décision;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise le projet de démolition de l'immeuble situé au 100, rue de la grève, lot 5 546 645 et 5 546 518 du cadastre de Québec, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, et ce, selon des documents déposés au dossier par les demandeurs.

Il est entendu que les propriétaires devront être en possession des permis nécessaires à la concrétisation de leur projet de reconstruction – en respect de la réglementation municipale.

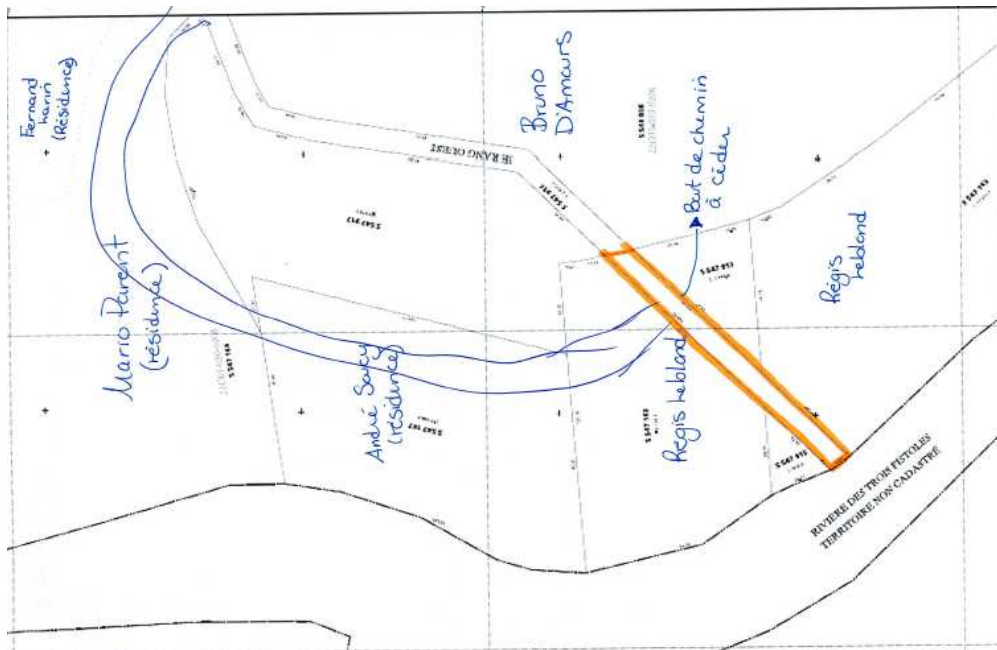
**4.5 DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN SUR CHEMIN PUBLIC AU 3<sup>E</sup> RANG OUEST**

07.2017.166 Considérant que monsieur Régis Leblond procède à l'acquisition du terrain contigu au sien, soit la propriété de Réal Leblond et Sonia Lebrun, connu et désigné comme étant les lots rénovés 5 547 163 et 5 547 915 du cadastre de Québec, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges;

Considérant que l'ancien tracé du chemin du 3<sup>e</sup> rang Ouest non utilisé passe à travers les deux propriétés;

Considérant que monsieur Régis Leblond deviendra propriétaire des deux terrains;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord à céder une partie de l'ancien tracé, tel que montré en couleur orangé au croquis présenté ici-bas;



En conséquence, il est proposé par monsieur Arnaud Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- accepte de procéder à la fermeture et à la cession de cet ancien tracé (montré en orangé et étant le bout de l'ancien chemin verbalisé) à monsieur Régis Leblond;
- autorise messieurs André Leblond, maire et Philippe Massé, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat à intervenir entre les parties, et ce, aux frais du demandeur. Il est entendu que les droits de passage à pieds seront maintenus suivant l'acte enregistré sous le numéro 277 725 le 30 octobre 1986 (notaire Louise Jean).

**4.6 AVIS DE MOTION – PROJET N° 405 RÉGISSANT L'ÉLEVAGE DES ANIMAUX DE FERME EN MILIEU URBAIN**

Avis de motion a été donné par monsieur Arnaud Gagnon, qu'il proposera lors d'une séance ultérieure un projet de règlement n° 405 régissant l'élevage des animaux de ferme en milieu urbain.

**4.7 DÉPÔT D'UNE PLAINE D'UN CITOYEN CONCERNANT LE STATIONNEMENT DES REMORQUES ET ROULOTTES SUR LA VOIE PUBLIQUE**

07.2017.167

Attendu que le 12 juin dernier, la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a reçu une plainte écrite d'un citoyen se plaignant de la présence de roulottes situées en face de sa résidence et s'étant stationnées sur le terrain, propriété de la municipalité;

Attendu que le citoyen s'indigne qu'il n'ait plus de droit de vues sur la rivière et qu'il serait nécessaire d'implanter des plaques interdisant le stationnement de véhicules à cet endroit;

Attendu qu'après vérification, il n'existe aucun droit de vues ou de servitude à ce propos;

Attendu que cette situation ne contrevient à aucun règlement, donc à aucune sanction portant sur les éléments dénoncés;

Attendu que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ensemble des documents afin de prendre une décision;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Nancy Lafond et résolu à l'unanimité des

conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges maintienne le statu quo relativement à cette situation et en avise le plaignant.

**4.8 RÉSOLUTION ACCEPTANT LE NOUVEAU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

07.2017.168

Sur une proposition de madame Carmen Nicole, il est résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte de renouveler les mandats de mesdames Denise Pelletier et Nancy Lafond afin de siéger au comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat de deux ans.

**Départs au comité consultatif d'urbanisme et remerciements**

Nous remercions chaleureusement monsieur Renaud Leblond (2007-2017) et monsieur Yves Pellerin (2007-2017) pour leurs participations et leurs grandes disponibilités afin d'assister la municipalité dans le processus de recommandations en matière d'urbanisme.

**5. DOSSIERS CONSEIL ET RÉSOLUTIONS**

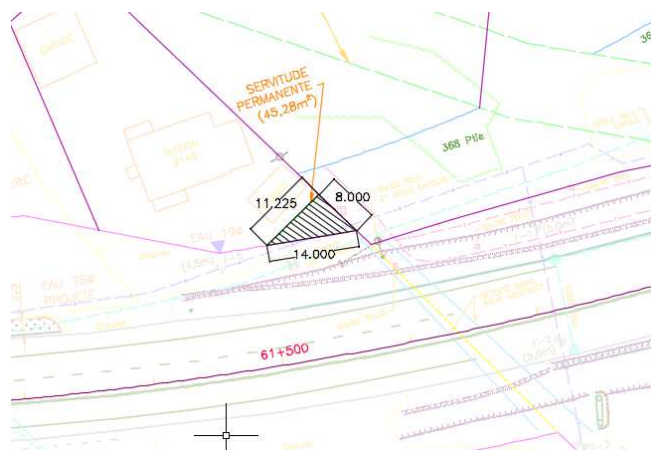
**5.1 RÉSOLUTION PERMETTANT DE CONCLURE UNE ENTENTE DE SERVITUDE PERMANENTE POUR LE PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC DE LA RUE LECLERC ET AUTORISATION DE SIGNATURES**

07.2017.169

Sur une proposition de madame Nancy Lafond, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- offre une compensation de 500 \$ à monsieur Larry Nicker afin de permettre de conclure une entente de servitude permanente sur une superficie représentant 45,28 m<sup>2</sup> à prendre sur le lot numéro 5 545 427 afin de réaliser les travaux de prolongement de l'aqueduc de la rue Leclerc;
- autorise messieurs André Leblond, maire et Philippe Massé, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat à intervenir entre les parties, et ce, aux frais de la municipalité, devant la notaire Me Ariane Michaud.

Voici le plan montrant l'endroit précis de la servitude permanente de 45,28 m<sup>2</sup> :



**5.2 RÉSOLUTION AUTORISANT LA MODIFICATION DU CALENDRIER DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'OCTOBRE**

07.2017.170

Il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise la modification du calendrier de la séance ordinaire du conseil pour le mois d'octobre. Ainsi, la-

dite séance sera tenue le 2 octobre au lieu du 10 octobre, étant donné les exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édictant que le conseil municipal ne peut siéger dans les 30 jours suivant la tenue d'une élection générale. L'affichage public est nécessaire en vertu de l'article du 148.0.1 du code municipal du Québec. S'il y a lieu, le scrutin se tiendra le 5 novembre prochain.

**5.3 RÉSOLUTION AUTORISANT DE PROCÉDER À L'OUVERTURE D'UN POSTE DE MÉCANICIEN/OPÉRATEUR/JOURNALIER ET/OU D'UN POSTE D'OPÉRATEUR/JOURNALIER SI POSTE MÉCANICIEN/OPÉRATEUR/JOURNALIER COMBLÉ À L'INTERNE**

07.2017.171

Sur une proposition de monsieur Jean-Paul Rioux, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges procède à l'ouverture d'un poste de mécanicien/opérateur/journalier et/ou d'un poste d'opérateur/journalier, si poste mécanicien/opérateur/journalier comblé à l'interne.

**5.4 DÉPÔT DES OFFRES D'ACHAT DES ÉQUIPEMENTS EN VENTE ET RÉSOLUTION AUTORISANT LA VENTE AU SOUMISSIONNAIRE RETENU**

07.2017.172

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a offert en vente 3 équipements usagés, dont voici les offres montrées dans le tableau ici-bas :

Sommaire des offres d'achats				
	Francis Larochelle	Marco Dumais	Gervais Dubé	Marcel Huet
	Pneus 132 inc	Ferme Pilau inc	Gervais Dubé inc	
Camion avec gratte	2 500.00 \$	1 500.00 \$	600.00 \$	- \$
Rouleau compacteur	406.00 \$	- \$	- \$	350.00 \$
Bucket	200.00 \$	- \$	- \$	- \$

Monsieur Arnaud Gagnon propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- procède à la vente des 3 équipements aux prix inscrits ci-haut à Pneus 132 inc., représenté par monsieur Francis Larochelle;
- autorise monsieur Philippe Massé, directeur général à signer le contrat de vente, et tous les documents afin de concrétiser les transactions de transfert de propriété de ces matériels.

Il est entendu que le tout est sans recours légal possible pour l'acheteur envers ladite municipalité pour le non-fonctionnement des équipements. Le tout vendu tel que vu sans aucune garantie.

5.5 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA MUNICIPALITÉ À SOLLICITER LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC POUR LA RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE À LA RUE DE LA PLAGE**

07.2017.173 Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges sollicite la contribution financière de la MRC Les Basques pour la réfection de la piste cyclable qu'il y a dans le chemin de la Plage.

5.6 **AVIS DE MOTION – PROJET NO 404 RÉGISSANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE D'ADJUDICATION DE CONTRAT ET FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION**

Un avis de motion est donné par monsieur Philippe Leclerc qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il proposera le projet de règlement n° 404 régissant la délégation de certains pouvoirs en matière d'adjudication de contrat et formation d'un comité de sélection.

6. **DOSSIERS CITOYENS ET ORGANISMES PUBLICS**

6.1 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA REDDITION DE COMPTE – PAERRL**

07.2017.174 Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports verse une compensation de 90 406 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2016 ;

Attendu que la compensation versée à la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Attendu que le vérificateur externe a procédé à la vérification des dépenses reliées audit programme lors de la vérification des états financiers au 31 décembre 2016;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Arnaud Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges atteste auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils ont été dépensés sur les routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ;
- que le montant suivant soit autorisé pour la reddition des comptes représentant les sommes investies provenant du fonds général de ladite municipalité, à savoir :  
Dépenses de fonctionnement (entretien été) 303 077 \$  
(Référence page S51-2 du rapport financier 2016 consolidé – exercice terminé le 31 décembre 2016)
- que monsieur Philippe Massé, directeur général et autorisé à signer pour et au nom de ladite municipalité, tout document relatif à l'attestation des frais encourus pour l'année 2016.

6.2 **INVITATION À L'ASSEMBLÉE DES CHEVALIERS DE COLOMB**

07.2017.175 Considérant qu'une invitation et qu'une demande de commandite ont été adressées par l'Assemblée Notre-Dame des Neiges afin de souligner leur 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation;

En conséquence, il est proposé par madame Nancy Lafond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges contribue pour un



montant de 50 \$ au vin d'honneur et souhaite à l'Assemblée Notre-Dame des Neiges un franc succès relativement à la tenue de cet évènement. Noter l'impossibilité de déléguer un élu pour le 13 août prochain.

### **6.3 INVITATION À L'ÉVÈNEMENT DU 85<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE L'UNIVERSITÉ WESTERN À TROIS-PISTOLES**

07.2017.176

Considérant que l'École d'immersion française de Trois-Pistoles et l'Université Western de London Ontario tiennent à souligner le 85<sup>e</sup> anniversaire de l'École et qu'une invitation de leur part a été acheminée à la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges;

En conséquence, il est proposé par monsieur Arnaud Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges inscrive madame Carmen Nicole, conseillère, afin de se joindre aux autres convives. Le tout se tiendra jeudi 27 juillet à 18h30 au Parc du Mont-St-Mathieu.

### **7. AFFAIRES NOUVELLES**

07.2017.177

#### **DÉPÔT DES SOUMISSIONS DES PLAQUES TOPONYMIQUES ET DÉCISION SUR LE FOURNISSEUR RETENU**

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges se propose de changer toutes les plaques toponymiques dans le secteur du village de Rivière-Trois-Pistoles avant la visite des classificateurs des Fleurons, prévue le 10 août prochain ;

Attendu qu'il faut prévoir le temps d'installation par les employés municipaux ;

Attendu que des demandes de soumissions ont été acheminées auprès de quatre fournisseurs :

<b><u>Fournisseurs :</u></b>	<b><u>Prix avant taxes excluant les frais de transport :</u></b>	<b><u>Prix avant taxes incluant le transport :</u></b>
Dickner Inc		592,50 \$ (livraison 28 juillet)
Signalisation Lévis inc.	541,50 \$ (livraison 2 <sup>e</sup> semaine d'août et frais de transport se situant entre 45\$ à 50\$)	
Martech	697,50 \$	
Les Ateliers Léopold-Desrosiers	733,42 \$	

Attendu qu'il est nécessaire de s'informer sur les coûts de transport et des délais de livraison afin de réaliser à temps les changements des plaques de rue;

Attendu que des appels téléphoniques ont eu lieu le 11 juillet 2017 afin de rejoindre deux fournisseurs soient Dickner inc. et Signalisation Lévis inc. pour des vérifications essentielles à la concrétisation du projet dans le meilleur délai et à bon prix;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges retienne, après vérification, la soumission de Dickner inc. au coût de 592,50 \$ avant taxes incluant le transport, et ce, pour une livraison des plaques toponymiques d'ici le 28 juillet 2017. Les fonds sont disponibles au budget pour ces déboursés.

### **8. VARIA**

8.1

Madame Carmen Nicole informe les autres membres du conseil municipal qu'il y a possibilité d'effectuer l'entretien des boîtes à fleurs et plates-bandes par madame Johanne Hélié d'ici la visite des Fleurons prévue le 10 août prochain.

De plus, on soulève que les deux tables de pique-nique ont besoin de solidification car des faiblesses ont été relevées. Le tout sera examiné afin de pallier aux fragilités.

### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Fossé nettoyage

**Q** : Madame Margaret Franck demande un rasage des herbes dans le fossé qu'il y a dans le secteur de la rue Beaulieu et de la grève.

**R** : Le conseil est d'accord et le tout sera transmis au contremaître des travaux publics.

Circulation piétonnière

**Q** : Monsieur Sylvain Sénéchal s'informe de réglementation municipale relativement à la circulation piétonnière sur la rue de la grève, car les gens marchent en plein milieu de la voie publique.

**R** : Ceci relève du code de la sécurité routière.

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur Philippe Leclerc de lever la séance ordinaire à 20 h 09 minutes.

---

Danielle Ouellet,  
Adjointe au directeur général et greffière

---

André Leblond, maire<sup>1</sup>

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées